

*Initiatives parlementaires*

Comme nous le savons tous, les États-Unis ne sont entrés en guerre qu'en décembre 1941. Entre-temps, toutefois, nos deux pays ont conclu des accords en matière de défense. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, une intense collaboration liait le Canada et les États-Unis. Après la guerre, compte tenu de la menace croissante que semblaient poser pour la sécurité de l'Amérique du Nord l'Union soviétique et ses «alliés» d'Europe de l'Est, le Canada a conclu avec les États-Unis des accords de collaboration sous deux grandes rubriques, soit d'abord l'OTAN, ou Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, avec les pays d'Europe occidentale, puis, au milieu des années 50, un accord très particulier concernant la défense de l'Amérique du Nord. Celui-ci a toujours été considéré comme un accord subsidiaire de l'OTAN mais, en fait, il ne relève pas nécessairement de l'OTAN et constitue en soi un accord entre les États-Unis et le Canada.

Au début, on craignait que l'URSS n'attaque l'Amérique du Nord au moyen de bombardiers chargés d'armes nucléaires et de bombes classiques. À mesure qu'on avançait dans les années 60 et 70, la nature de la menace est passée essentiellement à une attaque par missiles, non seulement des missiles déployés à terre en Union soviétique, les missiles balistiques lancés de l'Union soviétique vers les États-Unis, mais aussi les missiles déployés à bord de navires et de sous-marins ainsi que les autres armes d'attaque contre l'Amérique du Nord.

Puis, la défense a dû être adaptée à la menace qui changeait. Au début, on croyait pouvoir envoyer des avions de combat pour abattre les bombardiers et leurs équipages faisant route vers l'Amérique du Nord, mais on est vite passé à une défense par missiles contre toute attaque ou invasion appréhendée de l'Amérique du Nord. Dans les années 60, 70 et 80, donc, il est devenu fort évident qu'il était impossible de se défendre contre une attaque, c'est-à-dire de repousser un assaut contre l'Amérique du Nord. L'accent a donc été mis sur la surveillance de l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

• (1120)

Tout cela à cause de la guerre froide et du risque que l'Union soviétique, le seul pays du monde qui en ait la capacité, ne décide d'attaquer l'Amérique du Nord. Il fallait donc qu'on se prépare contre une telle attaque en recourant principalement à l'arme de la dissuasion.

Il importe maintenant que la Chambre et le pays reconnaissent que cette menace, qui a façonné les relations des États-Unis et du Canada en matière de défense ainsi que NORAD, n'existe plus.

Ce qui a changé, c'est que l'Union soviétique n'a ni l'intention ni la capacité de lancer une attaque contre l'Amérique du Nord. Voici, monsieur le Président, ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors lorsqu'il a pris la parole à l'occasion d'une importante conférence internationale qui s'est tenue à Ottawa le 28 novembre 1990: «Quels que soient les problèmes et les régions, on constate que l'Union soviétique présente, et c'est heureux, une souplesse et des évaluations remarquablement semblables à celles du Canada. C'est le cas à la CSCE, dans le Pacifique, au Cambodge, en Amérique centrale, en Angola, en Afrique du Sud, en Afghanistan et dans le golfe. Il en va de même dans la lutte contre la drogue, la lutte contre le terrorisme et la croisade en faveur de la réduction des armements. La mésentente avec l'Union soviétique était naguère la règle. Elle est maintenant l'exception. Qui plus est, les mésententes, s'il en est, sont souvent maintenant affaire de degré, et non de principe, et découlent davantage de questions d'intérêt national que de l'ambition et de l'intransigeance idéologiques. Nous ne sommes plus des ennemis. Nous ne sommes plus adversaires dans la guerre froide. Nous sommes amis. Nous établissons ensemble un régime de sécurité et de prospérité fondé sur la coopération et avantageux pour nos pays respectifs.»

Ce sont-là les paroles que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque a prononcées en novembre 1990. Depuis, on assiste à des changements encore plus marqués qui montrent bien qu'il ne s'agissait pas que de belles paroles.

L'Union soviétique ne constitue plus une menace militaire pour l'Amérique du Nord. Elle n'en demeure pas moins une puissance militaire. Or, pour faire face à ce problème, nous ne mettons pas en place un énorme système de défense, mais nous négocions plutôt des accords sur le désarmement et le contrôle des armements afin de réduire la capacité d'attaque des Soviétiques.

Nous établissons des contrôles qui, à la suite du démembrement de l'empire soviétique, permettront d'éviter toute attaque. Nous nous rappelons également que même si nous ne pouvons rien contre la possibilité même